

## Afterlife

Alice Delarue  
@Alicediwl



L'île de Chris Marker sur *Second life*

Que devient notre existence virtuelle après la mort ? Sur cette question règne pour l'instant un certain flou juridique, mais plus pour longtemps. Il y a quelques semaines, Bruce Willis lançait les hostilités, menaçant d'attaquer Apple afin d'obtenir le droit de léguer le contenu de sa bibliothèque iTunes après son décès<sup>1</sup>. La transmission des objets dématérialisés aux héritiers ne va en effet pas de soi ; contrairement aux objets réels, ces produits ne sont généralement liés à leur propriétaire que par une licence personnelle. Après la mort, libérés de leur contrat, ils s'en retournent donc vers leur vendeur.

Certains sites, notamment les réseaux sociaux, tendent à étendre cette règle aux contenus postés par leurs utilisateurs – vu qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune règle générale sur le devenir des données personnelles (le gouvernement français prévoit cependant un volet sur les défunts au sein du prochain texte de loi sur les contenus internet, par lequel les ayants-droits pourront demander la suppression de certaines données s'ils parviennent à prouver qu'elles portent atteinte à la réputation de la personne). Facebook indique ainsi, dans ses termes et conditions, les conserver « aussi longtemps que nécessaire pour l'apport de [ses] produits et services ». Les activités liées aux comptes restent donc la propriété de Facebook après la mort de leurs propriétaires. En l'absence de « testament numérique » (certains internautes prévoyants transmettent de façon informelle leurs codes d'accès à une personne de confiance<sup>2</sup>), les démarches que doivent entreprendre les proches pour obtenir la suppression du profil d'une personne décédée s'avèrent fort compliquées : le site propose par défaut la « commémoration » du compte<sup>3</sup>, tandis que sa suppression, étrangement appelée « demande spéciale », est soumise à un règlement strict<sup>4</sup>.

Facebook préfère donc immortaliser les profils des disparus, plutôt que de les supprimer ou de les désactiver. Un responsable se justifie sur le blog officiel du réseau : « lorsque quelqu'un nous quitte, il ne sort pas pour autant de nos mémoires ou de notre réseau social. Pour refléter cette réalité, nous avons eu l'idée de ces profils "immortalisés", comme un endroit où les individus pourraient sauvegarder et partager le souvenir de leurs proches disparus »<sup>5</sup>. Prévenant, il précise que demander l'immortalisation du profil d'un proche décédé évitera des suggestions inappropriées de la part du site – qui, rappelons-le, propose souvent aux

internautes de prendre des nouvelles de tel ou tel ami paraissant trop isolé sur le réseau (en réalité les incitations à intervenir sur les profils de personnes disparues continuent, mais elles sont accompagnées d'une petite mention indiquant « en mémoire de »). Dans un *ebook* paru récemment, Jason Mazzone met en doute les bonnes intentions de Facebook, craignant que le site ne cherche par tous les moyens à conserver les informations personnelles des personnes décédées, ainsi que les messages de condoléances postés, en vue d'une utilisation commerciale future<sup>6</sup>.

Dans les faits, de plus en plus d'« amis » continuent à poster des photos ou des messages sur les profils des disparus, s'en emparant comme d'un lieu de recueillement en ligne. Au premier rang desquels les adolescents, qui continuent à s'y retrouver pour discuter de choses et d'autres – la légèreté que peut prendre le cours de leurs conversations au fil du temps n'est d'ailleurs pas sans indigner certains parents<sup>7</sup> (comme les profils sont publics, tous les « amis » reçoivent des notifications concernant les contenus postés). L'on voit alors émerger une sorte de survie numérique à partir des pages de commémoration qui, gageons le, auront plus de succès que les très *kitsch* cimetières virtuels<sup>8</sup>.

Visant bien au-delà de cette postérité en ligne, le cinéaste Chris Marker (*La jetée, Sans soleil...*), disparu l'année dernière, a voulu survivre à sa mort. Passionné des réseaux, et se disant « né pour être un avatar »<sup>9</sup>, il a débarqué en 2007, à plus de 80 ans, dans Second Life (un monde virtuel en réseau) sous le pseudonyme de Sergei Murasaki. Il y a créé une île baptisée « Ouvroir », en référence à l'Oulipo, à partir de laquelle il menait des expériences cinématographiques et proposait des expositions variées<sup>10</sup>. Il y est petit à petit devenu insaisissable, tel un « bonze numérique »<sup>11</sup> : « J'ai encore énormément de travail dans la vie réelle. Mais si je pouvais... je m'y retirerais pour de bon. Comme Brando à Tahiti, avec moins de soucis pour l'entretien. »<sup>12</sup> Plus récemment, il expliquait à un internaute venu le questionner sur Second Life : « Je cherche de nouvelles façons d'utiliser les avatars. Imaginez que nous parvenions à les programmer à partir de tous nos souvenirs, et qu'ils puissent aller par eux-mêmes, même quand nous ne sommes pas ici »<sup>13</sup>. Gageant qu'on n'est pas autre chose que sa mémoire, visant la dissolution de ses identifications dans le collectif, il a jusqu'au bout « bricolé » son avatar pour exister dans le monde numérique après sa mort. « Pour une large part, l'œuvre de Chris Marker continuera de clignoter seule dans la nuit, ronronnant au fond de nos disques durs, flottant parmi les clouds »<sup>14</sup>

---

<sup>1</sup> <http://www.cnetfrance.fr/news/que-deviennent-vos-achats-numeriques-apres-votre-mort-39775719.htm>

<sup>2</sup> <https://www.lifekeep.com/>

<sup>3</sup> <http://www.facebook.com/help/contact/?id=305593649477238>

<sup>4</sup> <http://www.facebook.com/help/contact/?id=228813257197480>

<sup>5</sup> <http://blog.facebook.com/blog.php?post=163091042130>

<sup>6</sup> Jason Mazzone, *Facebook's Afterlife*, University of Illinois College of Law, 2012. Téléchargeable à l'adresse : [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2142594##](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2142594##)

<sup>7</sup> Cf. <http://soufianekhaloua.blog.lemonde.fr/2012/12/04/la-mort-et-facebook-vers-linfini-et-lau-delà/>

<sup>8</sup> Voir par exemple <https://www.i-tomb.net/> ou encore <http://www.jardindusouvenir.fr/#/Presentation>

<sup>9</sup> <http://www.lesinrocks.com/2008/04/29/cinema/la-seconde-vie-de-chris-marker-1151546/>

<sup>10</sup> <http://slurl.com/secondlife/Ouvroir/187/61/39/>

<sup>11</sup> <http://www.franceculture.fr/emission-une-vie-une-oeuvre-chris-marker-1921-2012-2012-12-01>

<sup>12</sup> <http://www.lesinrocks.com/2008/04/29/cinema/la-seconde-vie-de-chris-marker-1151546/>

<sup>13</sup> <http://nwn.blogs.com/nwn/2009/07/chris-marker-in-second-life.html>

<sup>14</sup> [http://next.liberation.fr/cinema/2012/07/30/marker-est-mort-chat-alors\\_836628](http://next.liberation.fr/cinema/2012/07/30/marker-est-mort-chat-alors_836628)